

LEGENDE:

Parties communes

- Périètre du lotissement
- Espace vert
- Voie nouvelle
- Noue

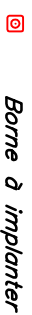
Parties privées

- Limite du lot
- Zone constructible
- Zone à constructibilité limitée (Voir P.L.U.)
- Entrée de lot (position à titre indicatif)
- Position imposée pour les lots 5 et 6

Divers

- Emplacement réservé n° 2 au PLU
- Place de stationnement
- Cote Zone Constructible
- Coffret électrique
- Boîte de branchement téléphone et fibre optique
- Coffret pour compteur d'eau

NOTA : L'assainissement eaux pluviales et eaux usées seront gérées à la parcelle.



Borne à implanter

Point de niveau, terrain naturel
(rattaché au Nivellement Général de la France par GPS)



Service de passage canalisation eau potable.
Emplacement exact à confirmer.



GÉOMÈTRES - EXPERTS

Brice MIERMIN et Clément STOREZ

LISIEUX - DIVES SUR MER

PONT L'ÉVÊQUE

Site : www.abac-geo.fr

Clément STOREZ

Géomètre-expert D.P.L.G. - n° OGE : 06519

Bureau de DIVES SUR MER (14160)

14 rue des Entreprises

Tel : 02 31 24 35 15

Mail : contact.dives@abac-geo.fr

Réf : 20669

Dressé le
15.01.2021

PA modificatif le
24.12.2021

Plan de vente
10.11.2022

Département du Calvados

COMMUNE DE GRANQUES

Lieudit : "Fontaine Crespel"

Cadastre : section A n°887

PA n° 014 316 21 D 0001

Modificatif 2

PLAN DE VENTE
Lot 7 : S = 743 m²

Echelle
1/200
(format A3)

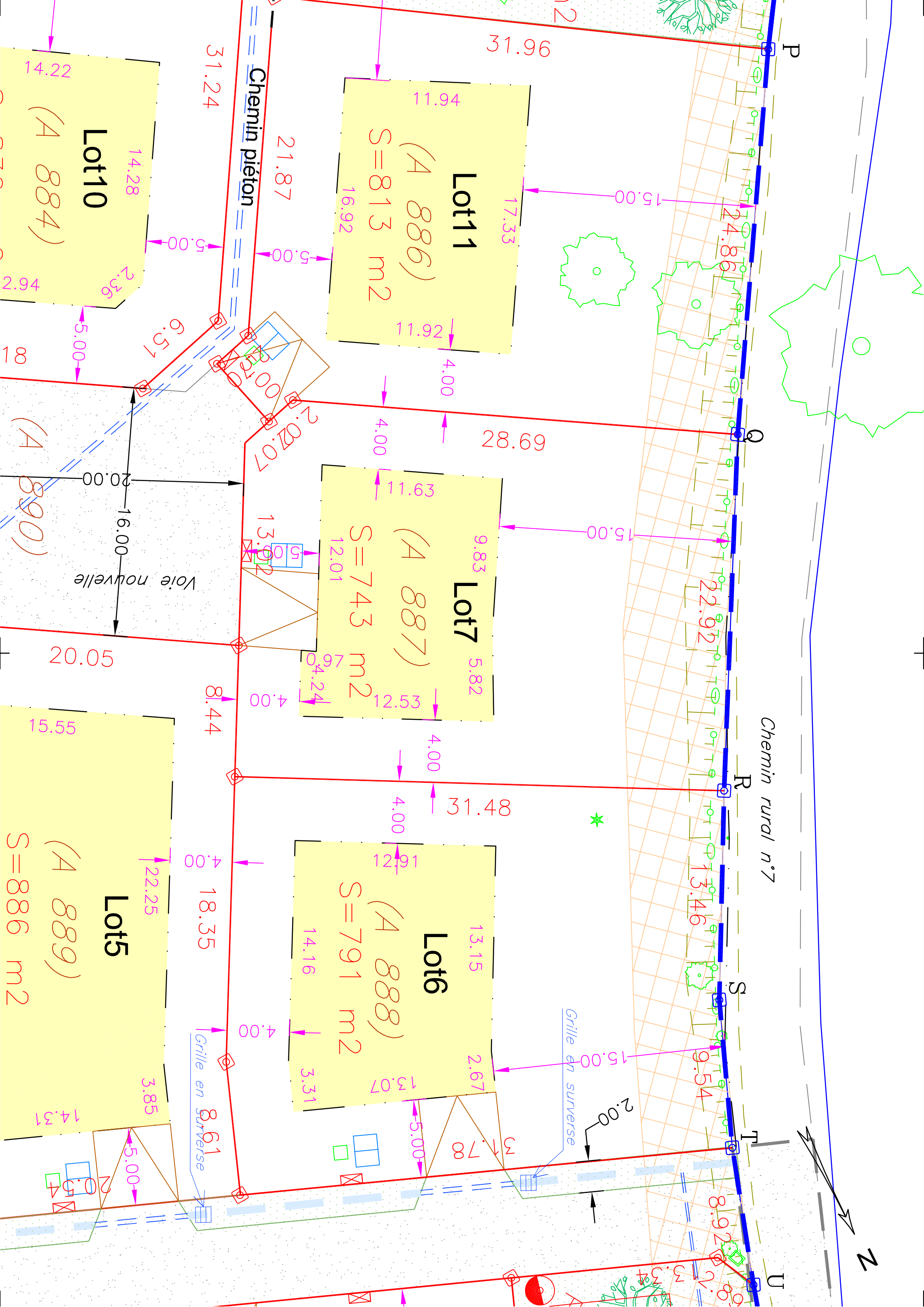
Coordonnées X, Y rattachées au RGF 93 - CC49 et Z rattachées par GPS au NGF

LEGENDE

Chaussée, bordures	Poteau EDF (exemple)	Points géodésiques
Axe caniveau CC1	Coffret EDF	Borne O.G.E.
Voirie sans bordure	Poteau PTT (exemple)	Talus
Batiment		Bord fossé
132.55 Altitude TN		Axe fossé
Batiment léger		Signalisation verticale (exemples)
Pilastrre		Arbre type feuillu
Mur	Bouche à clé eau potable	Arbre type conifère
Mur bahut	Poteau incendie, compteur eau	Haie
Clôture	Eaux pluviales	
Clôture légère	Eaux usées	
Section n° parcelle cadastrale	Réseaux divers	
Limite apparente de propriété		
Application cadastrale		

NOTA :

La position des différents réseaux, coffrets et boîtes de branchement est donnée à titre indicatif. Seuls les plans de récolement des entreprises réalisés après travaux valideront ces positions.



Chemin rural n°7

Chemin piéton

Voie nouvelle

Grille en surverse

Grille en surverse

N